

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0196

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes  
Tél. 04.66.30.81.33  
Réf : JMC/OB/BA.2026/33

**Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec la fédération française des motards en colère du Gard le dimanche 17 mai 2026 de 9h à 18h**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

**Vu** la délibération C2026\_01\_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

**Considérant** le souhait de la fédération française des motards en colère du Gard d'organiser une journée trajectoire encadrée par la Gendarmerie et dédiée à la sécurité des motards, sur la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** que cette initiative vise à renforcer la sécurité des motards en améliorant les trajectoires, l'anticipation et les réflexes, tout en promouvant les bonnes pratiques de conduite,

**Considérant** la volonté de la Communauté Alès Agglomération de s'y associer, la mise à disposition de la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera consentie à titre gracieux,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la fédération française des motards en colère du Gard représentée par son coordinateur, M. Michel FABREGUETTE et dont le siège social est situé 9 boulevard Victor Hugo - 30000 Nîmes, en vue d'organiser une journée trajectoire, le dimanche 17 mai 2026, de 9h à 18h.

## **ARTICLE 2 :**

Dans le but de soutenir les actions de sécurité routière, la mise à disposition de la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la fédération française des motards en colère du Gard sera consentie à titre gracieux.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

16 AVR. 2026

Alès, le  
Le président  
Christophe RIVENQ

